

## ANNEXE 1 : COMMUNES EN ZONE DE PROTECTION

INSEE	COMMUNES
79005	Pointe Nord d'AIRVAULT délimitée au sud par la voie ferrée
79012	ARDIN
70013	ARGENTONNAY
79022	AVAILLES-THOUARSAIS
79047	BOUSSAIS
79062	CERIZAY
79069	CHANTELOUP
79091	OUEST DE CIRIERES, délimité par la route reliant Le Pin, Le Haut-Bourg, Cirières et au SUD la D960 bis
79096	COMBRAND
70101	COULONGES-SUR-L'AUTIZE
79103	COURLAY
79132	GENNETON
79135	GOURGE
79134	Sud de GLENAY, limitée au nord par la D170.
79075	LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE
79001	L'ABSIE
79123	L'EST DE LA FORET-SUR-SEVRE, limitée à l'ouest par la D938 ter
79145	LAGEON
79147	LARGEASSE
79051	LE BREUIL-BERNARD
79210	SUD DE LE PIN, limité au Nord par la route reliant Claveau - Le Pin - Bois Vent
79156	LOUIN
79079	MAULEON
79179	MONCOUTANT
79183	MONTRAVERS
79188	MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE
79195	NUEIL-LES-AUBIERS
79207	LA PETITE-BOISSIERE
79235	SAINT-AMAND-SUR-SEVRE
79252	SAINT-GENEROUX
79261	SAINT-JOUIN-DE-MILLY
79268	SAINT-LOUP-LAMAIRE
79286	SAINT-PAUL-EN-GATINE
79289	SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES
79290	SAINT-POMPAIN

79299	Est de SAINT-VARENT délimitée à l'Ouest par la route de Parthenay/Riblaire puis la route de Saumur
79309	SCILLE
79063	VAL EN VIGNES
79342	VERNOUX-EN-GATINE
79351	VILLIERS-EN-PLAINE
79242	SUD DE VOULMENTIN, limité à l'Est par la D164